

MONNAIES DE CRÉPY.

(DOUZIÈME SIÈCLE.)

Pendant longtemps, on ne connut d'autre monnaie de Crépy que celle qu'ont publiée du Cange et après lui Duby¹; M. Poëy d'Avant est, je crois, le seul qui en ait donné une variété². Je suis assez heureux pour offrir aujourd'hui aux amateurs de la numismatique du moyen âge deux deniers inédits de cette ville; je leur soumettrai en même temps quelques observations sur ceux qui ont déjà été publiés.

Mais commençons par jeter un coup d'œil sur l'histoire du Valois et de ses seigneurs à l'époque qui va nous occuper, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du XII^e siècle.

On sait que Raoul IV, comte de Vermandois et de Valois; mourut sur la fin de l'année 1151³, laissant de sa seconde femme Alix ou Pétronille de Guienne, trois enfants, un fils et deux filles. Le fils, nommé Hugues, prit le nom de Raoul à la mort de son père, se maria et mourut sans postérité le 17 juin 1167⁴. L'aînée de ses sœurs, Élisabeth ou Isabelle,

¹ Du Cange, *Glossarium*, etc., digessit Henschel, t. IV, p. 522, tab. XXIV, n° 61. — Duby, *Monnaies des barons*, t. II, p. 48, pl. LXXVIII.

² Poëy d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales Françaises composant sa collection*, p. 466, pl. XXVI, n° 14.

³ *L'Art de vérifier les dates*, in-fol., p. 652.

⁴ Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 330.

avait épousé, en 1156, Philippe d'Alsace qui devint comte de Flandre à la mort de son père, en 1167. Elle hérita de son frère les comtés de Vermandois et de Valois, et mourut le 26 mars 1183¹ sans laisser d'enfants. La seconde fille de Raoul IV, Éléonore, épousa :

1° Vers 1160, Godefroy de Namur, qu'elle perdit peu de temps après ;

2° Avant l'an 1167, Guillaume V, comte de Nevers, que la peste enleva à Saint-Jean-d'Acres, le 24 octobre 1168 ;

3° En 1171, Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, qui fut tué l'an 1173, au siège de Dreincourt, dans une guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre ;

4° Avant 1177², Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, qui mourut en 1208 ;

5° Enfin, selon M. Douet d'Arcq, Étienne 1^{er}, comte de Sancerre. Elle vivait encore en 1221³.

Philippe d'Alsace fut donc comte de Valois du chef de sa femme de 1167 à 1183 ; mais à cette dernière époque, il était tombé en disgrâce à la cour de France, et à la nouvelle de la mort d'Élisabeth, le roi le fit sommer de rendre à la comtesse Éléonore les biens dont sa femme avait hérité comme sœur aînée de Raoul V. Il répondit à Philippe-Auguste que ces comtés lui ayant été donnés par un diplôme du roi Louis VII, que lui-même avait ratifié depuis son avé-

¹ Colliette met la mort d'Élisabeth au 18 avril 1182, et Carlier, *Histoire du duché de Valois*, au 26 mars 1183. Voy. Douet d'Arcq, *Recherches sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, dans les Documents inédits publiés par la Société des Antiquaires de Picardie, t. IV, p. c.

² Carlier, t. I, p. 534, dit que le comte de Beaumont vivait depuis près de dix ans avec Éléonore, quand elle perdit sa sœur en 1183. Elle figure en 1177 dans une charte de Mathieu de Beaumont. Douet d'Arcq, *loco citato*.

³ Douet d'Arcq, p. cix.

nement au trône, il devait les conserver¹. Nous ne reproduirons pas ici le récit des négociations, des préparatifs de guerre et des hostilités qui s'ensuivirent ; il nous suffit de savoir, qu'au moment où pour la seconde fois, une action générale était imminente, une entrevue fut ménagée entre les deux parties, et qu'il en résulta un accommodement par lequel Philippe d'Alsace céda au roi les comtés d'Amiens et de Vermandois, en recevant un revenu fixe en échange, et la comtesse Éléonore entra en possession du Valois, qui reviendrait à la couronne avec ce qu'elle tenait à Saint-Quentin, au cas où elle mourrait sans enfants. Ce traité fut conclu à Amiens après les fêtes de Pâques de l'an 1184². Le mari d'Éléonore était alors Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise. C'est donc le premier, ou plutôt peut-être le seul de ses nombreux époux qui ait été comte de Valois et de Crépy et qui puisse en avoir exercé les droits et porté le titre. Il prit même cette qualité avant le traité d'Amiens, immédiatement après la mort de sa belle-sœur Élisabeth, ainsi que Carlier le prouve par différentes chartes³. Suivant le même historien⁴, tout de suite après la conclusion de la paix, il y aurait eu un accord particulier entre le roi Philippe-Auguste, d'une part, et le comte et la comtesse de Beaumont, d'autre part, touchant les deux comtés de Vermandois et de Valois ; il aurait été passé sur la fin de l'an 1184 ou au commencement de 1185, et bien qu'on ne le connaisse que par des extraits fort succincts, on saurait qu'il portait, entre autres choses, que Mathieu ne prendrait plus le titre de seigneur du Valois qui serait réservé à Éléonore.

¹ Carlier, t. I, p. 519

² *Idem*, p. 528.

³ *Idem*, p. 534.

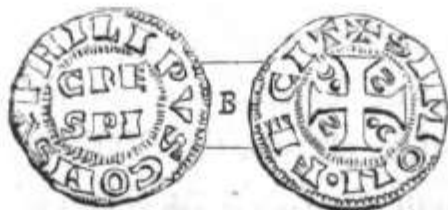
⁴ *Idem*, p. 536.

Carlier ajoute qu'à partir de cette époque les chartes cessent en effet de lui donner ce titre. Cependant M. Douet d'Arcq a publié des pièces dans lesquelles Mathieu figure comme *dominus Valesii* jusqu'en 1192, et dans l'acte confirmatif de la commune de Chauny daté de 1186, nous le voyons paraître comme *comes Bellimontis et Crespei*¹. De plus, on a une charte de 1191 qui contient un accord définitif (*firmam pacem*) entre Philippe-Auguste et Éléonore au sujet du Vermandois et du Valois². Je crois pouvoir conclure de tout cela, sans vouloir contester cependant l'existence du traité de 1185, que du moins il ne fut pas toujours exactement exécuté, et qu'il faut reporter jusqu'en 1192 l'époque à laquelle Mathieu cessa de prendre la qualité de seigneur du Valois ; tout en reconnaissant qu'en somme et de plus en plus il ne joua dans les affaires de ce comté qu'un rôle secondaire.

Ainsi et pour nous résumer, de 1167 à 1184, Philippe d'Alsace, de droit ou de fait, est seigneur du Valois.

Mathieu III de Beaumont est le premier et peut-être le seul des maris d'Éléonore qui ait pu être seigneur de cette province. Dès 1183 il en prend le titre, et le conserve jusqu'en 1192, époque à laquelle il cesse définitivement de le porter.

Passons maintenant à l'examen de nos monnaies.



+ [P]HILIPVS COM. Dans le champ, CRESPI en deux lignes.

¹ Douet d'Arcq, *loco citato*, p. C111, 32, 35, 37, 52, 53, 69 et 160.

² *Idem*, p. C11 et 54.

‡ + [S]IMON . FECIT. Croix pattée, cantonnée aux 1^{er} et 4^e d'un croissant ayant deux points en avant et un autre en arrière ; aux 2^e et 3^e d'un S. Poids 0^s,80. L'exemplaire est très-usé ; un autre mieux conservé pèserait au moins 0,90. Denier de billon, de la riche collection de M. F. Mallet, d'Amiens, qui a bien voulu m'autoriser à le publier, et que je prie de nouveau de recevoir tous mes remerciements.

Cette monnaie appartient évidemment à Philippe d'Alsace ; la légende du revers SIMON FECIT ne peut laisser aucun doute à cet égard¹. Quant au mot CRESPI, il ne me semble pas douteux non plus, quoique l'R ait presque l'apparence d'un I tant les traits ajoutés au jambage vertical sont faiblement marqués. Mais cette circonstance peu importante est sans doute due à une faute du graveur, plutôt qu'à un accident de la fabrication. Je ne vois pas d'autre atelier monétaire auquel ce nom puisse convenir, d'autant plus qu'une monnaie de ce poids, frappée en Flandre à cette époque, serait, je crois, une nouveauté bien plus singulière qu'un R imparfaitement rendu².

Outre l'intérêt que lui donne le lieu de son émission, cette pièce offre, si je ne me trompe, le premier exemple d'une imitation du type royal de France, faite par Philippe d'Alsace ; cette forme va m'aider à préciser un peu plus la date de la fabrication du denier. On se rappelle qu'après avoir joui longtemps de la plus grande faveur à la cour, et avoir même été régent du royaume, le comte de Flandre fut en guerre avec Philippe-Auguste, depuis la mort d'Élisabeth jusqu'au traité d'Amiens, c'est-à-dire du 26 mars

¹ *Revue numismatique*, 1843, p. 119 et 279.

² Victor Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, etc., 1852, p. 48.

1183 jusqu'après les fêtes de Pâques de 1184 ; il me semble que c'est à ce moment plutôt qu'à tout autre qu'il dut contrefaire les espèces royales, et par conséquent faire forger la monnaie qui nous occupe. On pourrait peut-être, pour ne pas poser des limites aussi rapprochées l'une de l'autre, reculer la première jusqu'en 1181, année qui vit commencer la disgrâce du comte. On connaît les pièces qu'il frappa à Amiens, à Péronne et à Saint-Quentin¹ et dont les types sont tout différents de celui que nous venons de rencontrer ; malgré l'autorité du savant Lelewel², je suis disposé à les croire antérieures à cette époque.

Voici maintenant le denier que M. Poëy d'Avant a publié, et sur lequel je demande la permission de rappeler l'attention.

+ MADS COMES FLANDRE. Dans le champ, CRESPI en deux lignes.

R, ∞ IMON ME FECIT. Croix pattée, cantonnée aux 1^{er} et 4^e d'un croissant ayant en avant deux points, et derrière, un autre point ; aux 2^e et 3^e un S. Denier de billon ; il est maintenant au cabinet des médailles ; je l'ai pesé avec grand soin et n'ai trouvé que 0^e,84 au lieu de 17 grains, poids indiqué dans la description³.

Cette monnaie a été frappée à Crépy, ceci est certain ; mais par qui l'a-t-elle été ? Cette question est plus embarrassante à résoudre.

Le savant numismatiste qui l'a fait connaître la donne à Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, troisième mari d'Éléonore ; mais il ne se dissimule pas les difficultés que cette attribution rencontre. Si l'on fait attention aux dates que j'ai

¹ *Revue numismatique*, 1837, pag. 113, pl. v, nos 6 et 7, et 1843, p. 119.

² Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, troisième partie, p. 263.

³ Je m'en rapporte pour la lecture à celle de M. Poëy d'Avant que je reproduis. Je fais seulement observer que l'état de la pièce est peu satisfaisant.

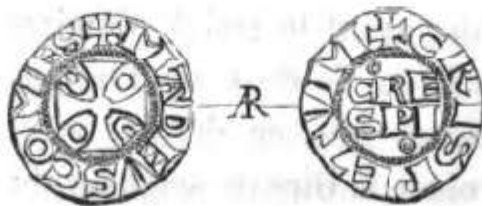
rappelées en commençant, on verra en effet que Mathieu d'Alsace était mort depuis dix ans, lorsque sa veuve hérita du Valois. Comment dès lors aurait-il pu frapper monnaie dans la capitale de ce comté ? Doit-on supposer que Philippe ait permis à son frère de faire ainsi acte de souverain dans une ville qui lui appartenait, à laquelle il tenait considérablement¹, et de se parer du même coup du titre de comte de Flandre ? Cela me paraît impossible. Je trouve encore une objection dans le type de cette médaille. Mathieu d'Alsace eût-il, par suite de je ne sais quelle circonstance, battu monnaie à Crépy, je ne crois pas qu'il eût voulu ni même qu'il eût pu contrefaire les espèces royales, chez son frère, alors que celui-ci jouissait à la cour de France d'une faveur toujours croissante, puisque cette émission devrait remonter à une époque antérieure à 1173. Les monnaies de Boulogne qui lui appartiennent sont tout à fait différentes, et ainsi cette imitation aurait été réservée précisément pour l'endroit, où tout nous dit qu'elle devait le moins avoir lieu.

Ces raisons m'ont porté à chercher une nouvelle attribution pour ce précieux denier, et je préfère, tout en réclamant l'indulgence pour l'opinion que je propose, le donner à Mathieu III de Beaumont. Il aurait été frappé après la mort d'Élisabeth, avant le traité d'Amiens, et serait une véritable contrefaçon de ceux de Philippe, faite par son beau-frère pendant que ce dernier soutenait la guerre contre lui et prenait le titre de seigneur du Valois, sans en

¹ Carlier, t. I, p. 527, 529. « Philippe ne céda qu'avec la plus grande peine. Il ne se rendit que lorsqu'il eut vu tous ses amis blâmer ses sentiments, et approuver ceux du roi. — En abandonnant le comté de Valois et le superbe château de Crespy, le comte de Flandres fit un sacrifice qui lui coûta cher. Le déplaisir qu'il en conçut le porta à rompre avec le roi Philippe-Auguste, et afin de n'avoir plus avec lui aucunes relations, il fit hommage de son comté de Flandres au roi d'Allemagne, fils de l'empereur Frédéric. »

avoir encore la possession. Il est presque identiquement copié sur celui que je viens de publier, et pouvait très-facilement passer pour émis par le puissant seigneur dont les armées occupaient encore Crépy et le pays qui en dépendait. La plus grande différence, après celle du nom, consiste dans la qualification de COMES FLANDRE. Mais il n'est pas impossible que l'on découvre quelque jour une monnaie où Philippe paraisse avec ce titre ; de plus, dans cette usurpation et cette addition qui peuvent sembler d'abord extraordinaires, même compromettantes pour le succès de la contrefaçon, ne doit-on pas voir au contraire une précaution de plus prise par Mathieu ou par son graveur, pour assurer le cours de la pièce qu'il émettait, et sur le revers de laquelle il avait grand soin de conserver le nom de SIMON ? Si cette attribution est admise, la date de la fabrication se trouvera fixée du même coup. Elle ne pourra varier que du 26 mars 1183 aux environs de Pâques 1184.

Je range à la suite de ce denier celui qui a été donné par du Cange et par Duby, et dont voici la description et la figure plus exactes, prises sur l'exemplaire qui se trouve au Cabinet des médailles.

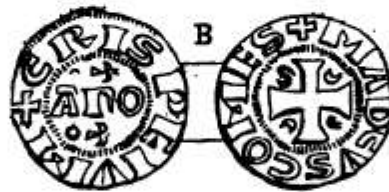


+ MADEVS COMES. Croix pattée, cantonnée aux 1^{er} et 4^e d'un C ; aux 2^e et 3^e d'un point ou besant.

℞. CRISPETVM. Dans le champ, CRESPI en deux lignes, accompagné de deux annelets en dessus et de deux en dessous. Denier de billon bien conservé. Poids 0^e,90.

Mathieu ne cherche plus à contrefaire les monnaies de son beau-frère. Le **SIMON FECIT** a disparu, et si le **GRESPI** en deux lignes est un reste du type précédent, d'abord il était sage de conserver quelque chose de la forme à laquelle les populations étaient habituées, et ensuite il n'a rien de Flamand ; c'est avant tout une imitation des espèces royales, imitation très-fréquente alors. Le comte de Beaumont est maintenant de fait, comme de droit, comte de Valois et en exerce tous les droits. Ce denier a donc été frappé après le traité d'Amiens ; mais en même temps avant 1192, époque à laquelle nous avons vu que le mari d'Éléonore cesse définitivement de prendre la qualité de *dominus Vallesii* et semble s'effacer complètement derrière sa femme.

Nous arrivons maintenant à celle des pièces de Mathieu que j'ai cru devoir placer en dernier lieu par ordre de fabrication.



+ **MADEVS COMES**. Croix pattée, cantonnée aux 1^{er} et 4^e d'un S et aux 2^e et 3^e d'un croissant.

⁂ **CRISPETVM**. Dans le champ **ANO** accompagné en haut et en bas d'une petite fleur de lis couchée et d'un point. Denier de billon petit. Poids 0^g,59. — De ma collection.

Cette monnaie est de Mathieu de Beaumont, et a été frappée à Crépy, ainsi que l'indique la légende **CRISPETVM**. Mais en outre, elle offre une curieuse particularité. Que signifie ce mot **ANO** qui remplace dans le champ celui de **GRESPI** usité ordinairement ? Je ne trouve moyen de l'expliquer qu'en y voyant une abréviation d'Aliénor.

J'avoue qu'elle est singulière, que je n'ai pas rencontré cette forme sur les pièces de Saint-Quentin, sur lesquelles est inscrit, on le sait, le nom de la comtesse ; mais je puis du moins citer l'inscription tracée sur le précieux vase donné par Aliénor de Guienne à Louis VII^e, par ce prince à l'abbé Suger, qui en fit présent au trésor de Saint-Denis, où il a été longtemps conservé. Sur le pied de ce vase, qui se voit aujourd'hui au musée du Louvre, on lit :

HOC VAS SPONSA DEDIT ANOR REGI LVDOVICO,
MITADOLVS AVO MIHI REX SANCTISQVE SVGER.

On supposerait peut-être qu'Anor est une forme appartenant exclusivement à la Guienne ; mais pour montrer qu'elle a existé en Picardie, il me suffira de rappeler le petit hameau situé près de Vervins qui se nomme La Trouée d'Anor.

C'est, je crois, la première fois que sur un denier le nom d'une femme paraît à côté, ou pour être plus exact, au revers du nom de son mari. Toutefois, il ne serait pas impossible que Mathieu, gêné pour frapper monnaie comme comte de Valois alors qu'il en avait abandonné le titre, mais ne voulant pourtant pas y renoncer, ait continué à le faire avec la permission en quelque sorte de la comtesse Éléonore, et en mettant ses nouveaux deniers sous la protection de son nom, en même temps qu'il renonçait au CRESPI en deux lignes pour prévenir ou peut-être même pour apaiser les réclamations royales.

Ces deux motifs expliquent non-seulement la possibilité, mais même la presque nécessité d'un changement dans le type employé auparavant, et par là, la variété qui existe dans les monnaies de ce seigneur, variété qui pourrait

étonner dans des pièces si rares et qui offrent cette particularité que presque chaque forme n'est connue que par un exemplaire¹.

Si maintenant, nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des quatre deniers que je viens d'examiner, et dans l'ordre que je leur ai donné, nous verrons que le second reproduit presque identiquement le premier, comme une vraie contrefaçon, et que sur tous les deux le mot CRESPI ou CIESPI en deux lignes se trouve au droit, comme la légende FRANCO sur les deniers royaux ; sur le troisième, nous retrouvons encore CRESPI en deux lignes ; mais il passe au revers, sur lequel la légende SIMON FECIT, tout à fait caractéristique de Philippe d'Alsace, fait place au nom de l'atelier répété sous la forme CRISPETVM. La croix vient accompagner le nom du comte, et les S, sans-doute initiales de SIMON, qui la cantonnaient, disparaissent devant des C qui rappellent encore le lieu de l'émission ; sur le 4^e enfin $\begin{matrix} \text{CRE} \\ \text{SPI} \end{matrix}$ s'efface à son tour, mais CRISPETVM reste, pour rattacher cette monnaie à la précédente et par elle aux deux premières, et ainsi nous passons successivement du $\begin{matrix} \text{CRE} \\ \text{SPI} \end{matrix}$ avec SIMON FECIT au $\begin{matrix} \text{CRE} \\ \text{SPI} \end{matrix}$ avec CRISPETVM, et de celui-ci au CRISPETVM avec ANO: L'S reparaît, il est vrai, dans les cantons de la croix de la dernière pièce ; mais ce détail ne me semble pas devoir infirmer l'espèce de filiation que je viens d'indiquer.

¹ Ce Mathieu de Beaumont paraît destiné à offrir aux curieux des monuments singuliers. On a de lui un sceau au revers duquel figure, comme contre-sceau, celui d'Éléonore, précisément, comme sur notre monnaie, le nom de sa femme se trouverait au revers du sien, si l'on admettait mon explication. Ce fait très-rare en sigillographie est assez remarquable. (N. de Wailly. — *Éléments de paléographie*, t. II, p. 5.)

Les poids peuvent encore fournir un argument en ma faveur. Ils sont à peu près égaux dans les trois premiers deniers, si l'on fait attention aux degrés de conservation fort différents pour les deux premiers d'une part, et le troisième, de l'autre ; mais le quatrième est beaucoup plus léger, et l'on pourrait peut-être considérer cette diminution de pesanteur comme un signe marquant en quelque sorte l'amoindrissement de l'autorité et du droit du seigneur qui l'émettait.

Au reste, ce sont des observations que je présente, et non des solutions que je prétends fournir ; je m'estimerai heureux si mes recherches paraissent de quelque utilité aux maîtres de la science.

ERNEST D'ACY.